

Service a réussi à minimiser le chômage chez les ex-militaires. Le chômage parmi ces derniers suit la tendance saisonnière normale et, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1950, le Service national de placement a réussi à placer en moyenne chaque mois quelque 8,100 ex-militaires de la seconde guerre mondiale. Le maximum et le minimum de chômeurs parmi les anciens combattants de la seconde guerre mondiale, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1950, ont été respectivement de 57,633 et 17,664, contre 44,811 et 12,344 en 1948-1949 et 45,833 et 17,749 en 1947-1948.

*Allocations de chômage.*—Comme les demandes d'allocations doivent intervenir dans les 18 mois consécutifs au licenciement, le nombre de bénéficiaires diminue rapidement. Ces allocations versées durant la période consécutive au licenciement visent à aider l'ancien combattant à la recherche d'un emploi. Un total de 171,310 ex-militaires en ont bénéficié.

*Cotisations d'assurance-chômage.*—Au cours de l'année financière 1949-1950, le ministère a versé 50,706 cotisations au montant de \$5,280,339, contre 127,633 au montant de \$13,640,615 l'année précédente. De novembre 1941 au 31 mars 1950, le ministère a versé 509,469 cotisations,—dont 17,900 au nom de femmes,—au montant de \$48,632,607.

*Allocations d'invalidité temporaire.*—Au cours de l'année financière 1949-1950, il n'y a presque pas eu de versements en vertu de cette disposition. Jusqu'au 31 mars 1950, 4,754 anciens combattants en ont bénéficié.

*Allocations d'attente de bénéfices.*—Jusqu'au 31 mars 1950, ces allocations ont aidé un total de 59,035 anciens combattants, y compris 341 femmes, qui ont pris un emploi indépendant.

A cette date, l'allocation était versée à 584 anciens combattants et suspendue à l'égard de 997 en attendant une décision finale quant à son maintien ou sa cessation.

La répartition professionnelle et géographique de ces anciens combattants, par région, est faite au tableau 3.

Sur les anciens combattants rayés de l'allocation, 90 p. 100 ont réussi à s'établir dans un emploi de leur choix.

### 3.—Demandes d'allocations d'attente de bénéfices approuvées, par région géographique et selon la nature de l'entreprise indépendante, 31 mars 1950

Centre régional	Exploitation agricole permanente		Pêche commerciale		Entreprise en général	Total
	sans l'aide de la loi	avec l'aide de la loi	sans l'aide de la loi	avec l'aide de la loi		
Saint-Jean (T.-N.).....	—	25	—	—	—	25
Charlottetown (I.P.-É.).....	461	462	221	81	438	1,663
Halifax (N.-É.).....	697	366	440	48	1,404	2,955
Saint-Jean (N.-B.).....	814	474	111	34	473	1,906
Québec (P.-Q.).....	145	380	34	15	563	1,137
Montréal (P.-Q.).....	203	624	—	—	1,911	2,738
Ottawa (Ont.).....	247	389	—	—	1,173	1,809
Kingston (Ont.).....	277	517	11	6	901	1,712
Toronto (Ont.).....	440	727	3	4	1,874	3,048
Hamilton (Ont.).....	141	249	—	6	538	934
London (Ont.).....	640	1,054	11	6	1,397	3,108
North Bay (Ont.).....	142	178	2	—	156	478
Winnipeg (Man.).....	2,401	2,560	39	8	2,055	7,063
Regina (Sask.).....	4,391	1,077	—	—	586	6,054
Saskatoon (Sask.).....	4,363	1,869	2	3	653	6,890
Calgary (Alb.).....	1,744	1,090	—	—	1,647	4,481
Edmonton (Alb.).....	3,751	2,201	—	5	1,328	7,285
Vancouver (C.-B.).....	1,146	880	237	8	3,478	5,749
<b>Total.....</b>	<b>22,003</b>	<b>15,122</b>	<b>1,111</b>	<b>224</b>	<b>20,575</b>	<b>59,035</b>